

# Le Programme de coopération volontaire

**PCV**

SUCO participe au programme de coopération volontaire (PCV) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce programme s'inscrit à l'intérieur d'une collaboration stratégique à long terme entre SUCO et ses partenaires du Sud. Par le biais du PCV, SUCO offre des postes de coopérant ou coopérante volontaire d'une durée de 2 ans renouvelable en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le PCV permet ainsi aux citoyens et citoyennes engagés pour la cause du développement de travailler directement avec des partenaires du Sud, dans un esprit d'égalité et de solidarité.

[acdi-cida.gc.ca](http://acdi-cida.gc.ca)  
[suco.org](http://suco.org)

Depuis 1961, SUCO évolue dans le paysage de la coopération internationale québécoise et canadienne en posant des actions qui visent la solidarité entre les peuples et la participation citoyenne en vue d'un développement durable basé sur des rapports égaux. Les actions de SUCO sont guidées par des valeurs de solidarité, de justice sociale, de responsabilité, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'engagement et de respect de la diversité. Pour connaître les postes offerts dans le cadre du programme de coopération volontaire, visitez les sites internet de SUCO et de l'ACDI.



Téléphone : (514) 272-3019  
Télécopie : (514) 272-3097  
[montreal@suco.org](mailto:montreal@suco.org)



Julie Madore, coopérante au Pérou



Paul-André Gagné, représentant de SUCO en Haïti

PROGRAMME  
DE COOPÉRATION  
VOLONTAIRE

**PCV**



## EN QUOI CONSISTE LE TRAVAIL EN COOPÉRATION VOLONTAIRE ?

Le coopérant ou la coopérante volontaire est une personne qui s'engage de son plein gré, par motivation personnelle et dans un esprit de solidarité, à appuyer les actions d'un ou de plusieurs partenaires dans un projet ou encore un programme de développement durable.

Dans le cadre de la programmation de SUCO, cet engagement s'inscrit comme une contribution au travail réalisé avec les communautés locales, selon les approches en agroenvironnement et en développement local, pour favoriser un renforcement des capacités et une meilleure emprise des populations sur leur devenir.

La personne volontaire contribue, par son expertise, au développement de la programmation de SUCO avec les partenaires locaux et les équipes nationales, dans un climat d'échange et de collaboration.

Les volontaires accompagnent les différents partenaires de SUCO dans leur processus de prise en charge, dans une logique de réciprocité et de coopération. Les transferts d'expertises, que ce soit en terme d'outils de travail ou d'éléments de réflexions stratégiques, s'effectuent en tenant compte de la culture locale, sur une base de partage, de compréhension et de confiance mutuelle.

*Un enrichissement professionnel  
au service du développement*



Dominique Bouchard, coopérant au Honduras



Sébastien Martel, coopérant au Nicaragua

### La personne volontaire doit :

- détenir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent au Canada;
- être jugée apte à travailler outre-mer;
- posséder les compétences et les expériences requises pour le poste;
- accepter de travailler aux conditions définies par le partenaire local;
- accepter de vivre de façon modeste, mais convenable, en s'intégrant au milieu;
- s'engager à respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays hôte;
- s'engager à respecter les coutumes et les pratiques locales dans leur langage, leurs attitudes, leur comportement, leur tenue vestimentaire, etc.



Véronique Lebel-Bilodeau et Aronce Ferdilus, coopérants au Mali